

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ ET DE LA FAMILLE

Décret du 6 décembre 2004 portant nomination au conseil d'administration des Thermes nationaux d'Aix-les-Bains

NOR : SANG0423921D

Par décret en date du 6 décembre 2004 :

Sont nommés représentants des membres de droit représentant l'Etat au conseil d'administration des Thermes nationaux d'Aix-les-Bains énumérés au 1° de l'article 2 du décret n° 2004-790 du 29 juillet 2004 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Thermes nationaux d'Aix-les-Bains :

*En qualité de représentant
du chef de l'inspection générale des affaires sociales*

M. Marc Dupont, inspecteur général des affaires sociales.

*En qualité de représentant
du trésorier-payeur général de la région Rhône-Alpes*

M. Robert Moland, trésorier-payeur général de la Savoie.

*En qualité de représentant du directeur régional
des affaires sanitaires et sociales*

Mme Chantal Autin, inspecteur principal des affaires sanitaires et sociales.

*En qualité de représentant du directeur
de l'agence régionale de l'hospitalisation*

M. Bernard Cassou-Mouna, chargé de mission au siège de l'agence régionale de l'hospitalisation de Rhône-Alpes.

*En qualité de représentant
du directeur régional de l'équipement*

M. Jacques Montagard, directeur départemental de l'équipement de la Savoie.

Sont nommés au titre du 2° de l'article 2 du même décret :

*1° En qualité de personnalité proposée par le ministre chargé de la santé
en raison de sa compétence en matière de thermalisme*

M. le professeur André Rambaud.

*2° En qualité de représentant
du président du conseil général de la Savoie*

M. Jean-Claude Loiseau, conseiller général du canton d'Aix-les-Bains centre.

*3° En qualité de représentant du maire
de la commune d'Aix-les-Bains*

M. Yves Mestelan, adjoint au maire chargé du thermalisme.

*4° En qualité de représentant du président de l'union régionale
des caisses d'assurance maladie*

M. Jean-François Naton, vice-président du conseil d'administration de la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Savoie.

*5° En qualité de représentant d'une société d'usagers
des établissements thermaux choisi sur proposition du ministre chargé de la santé*

M. Jean-Pierre Grouzard, président de la Fédération française des curistes médicalisés.